

La CGT signe l'accord Egalité Professionnelle et Mixité AIRBUS group

Blagnac, le 24 Octobre 2019

Tout au long de la négociation, la CGT a porté les attentes des salarié-e-s et tenté de créer les conditions d'une unité entre toutes les organisations syndicales. Grâce à notre opiniâtreté, des lignes ont bougé. Au travers de cet accord la direction a pris des engagements forts :

- ✓ **S'engager sur la parité** et donner plus d'accès aux femmes à des postes (techniques ou managériaux) à fortes responsabilités ;
- ✓ Atteindre une **égalité salariale et une égalité de déroulement de carrière** en accompagnant et en organisant les parcours professionnels ;
- ✓ Partager une culture de l'égalité en travaillant sur les stéréotypes pour promouvoir une égalité Femmes / Hommes ;
- ✓ Favoriser une meilleure conciliation des temps de vie professionnelle au travers de l'organisation du travail, des conditions de travail et de la gestion de la parentalité;
- ✓ Promouvoir et favoriser la mixité des métiers



Cet accord remet les organisations du travail au cœur de la négociation dans toutes les entités du groupe . Chaque entreprise du groupe pourra ensuite mener des plans d'actions au niveau des CSE.

La CGT a obtenu des **mesures concrètes nouvelles pour tendre vers la parité et casser le plafond de verre:**

- un taux minimum de recrutements de femmes pour chaque catégorie (35% chez les cadres, 15% autres catégories);
- Un pourcentage minimum de femmes promues correspondant à leur part dans la population de référence;
- Une procédure de recours facilitée via le référent Inclusion et Diversité.

Sur le thème de **la lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes**, l'accord reprend les revendications CGT:

- Mise en place d'une équipe indépendante de traitement des alertes (numéro vert 0805080727 déjà effectif)
- Formation pour tous les HRBP et tous les nouveaux arrivants
- E-learning accessible à tous les salariés
- Formation spécifique HRBP centrée sur l'écoute et la protection des victimes





Sur l'**articulation vie personnelle -vie personnelle**, la CGT est particulièrement fière d'avoir obtenu des mesures pérennes:

- maintien du salaire à 100% lors du congé paternité, y compris lors de situations (hospitalisations, naissances multiples) prolongeant la durée du congé au-delà de 11 jours.
- Possibilité d'aménagement horaire dans les 12 mois suivant la naissance
- Congé rémunéré de 4 jours pour les « proches aidant », dispositif généralisé à tous les salariés du groupe

La CGT se réjouit d'avoir été suivie par la Direction dans nombreuses de nos revendications. Cette démarche a permis d'intégrer plusieurs thématiques, pour un accord ambitieux qui va améliorer durablement les conditions des salariés dans le groupe.



La CGT œuvre pour les salariés afin de durablement gagner l'amélioration des conditions de vie et de travail et offrir de nouvelles perspectives pour toutes et tous !

Rejoignez-nous, Syndiquez-vous:
Ensemble, nous sommes plus fort-e-s.